

Décryptage de la Réglementation

Le cadre Européen

16 Janvier 2024

Cap à l'Est - Saverne



**SolarPower
Europe**

- **Représente l'ensemble de la chaîne de valeur solaire – 300+ organisations**
- **30+ associations nationales**
- **Basé à Bruxelles**



Etat des lieux du solaire en Europe



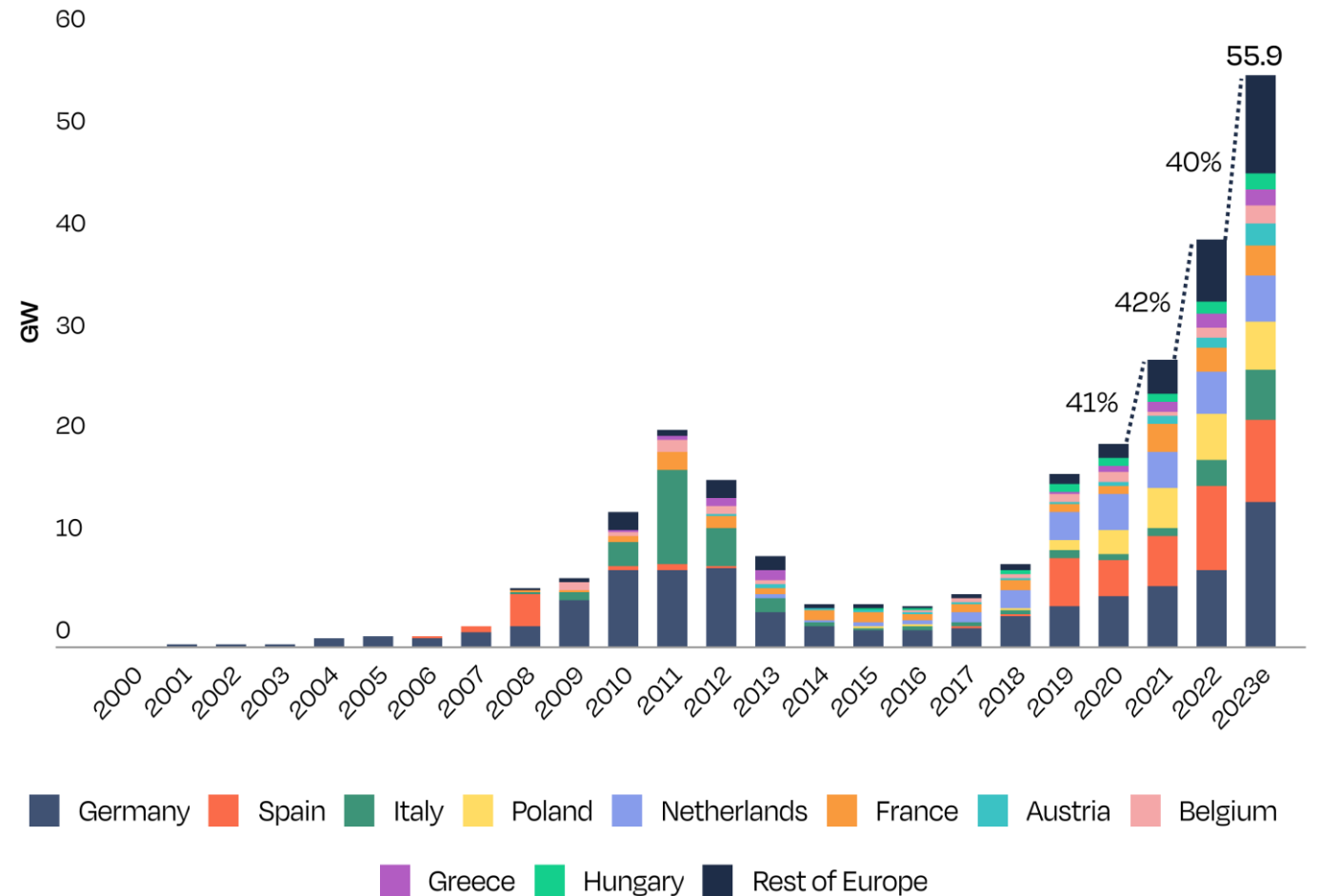


2023, nouvelle
année record

Puissance installée
en 2023 : 56GW
(France : 3GW)

Puissance installée
cumulée : 263 GW
(France : 18,7 GW)

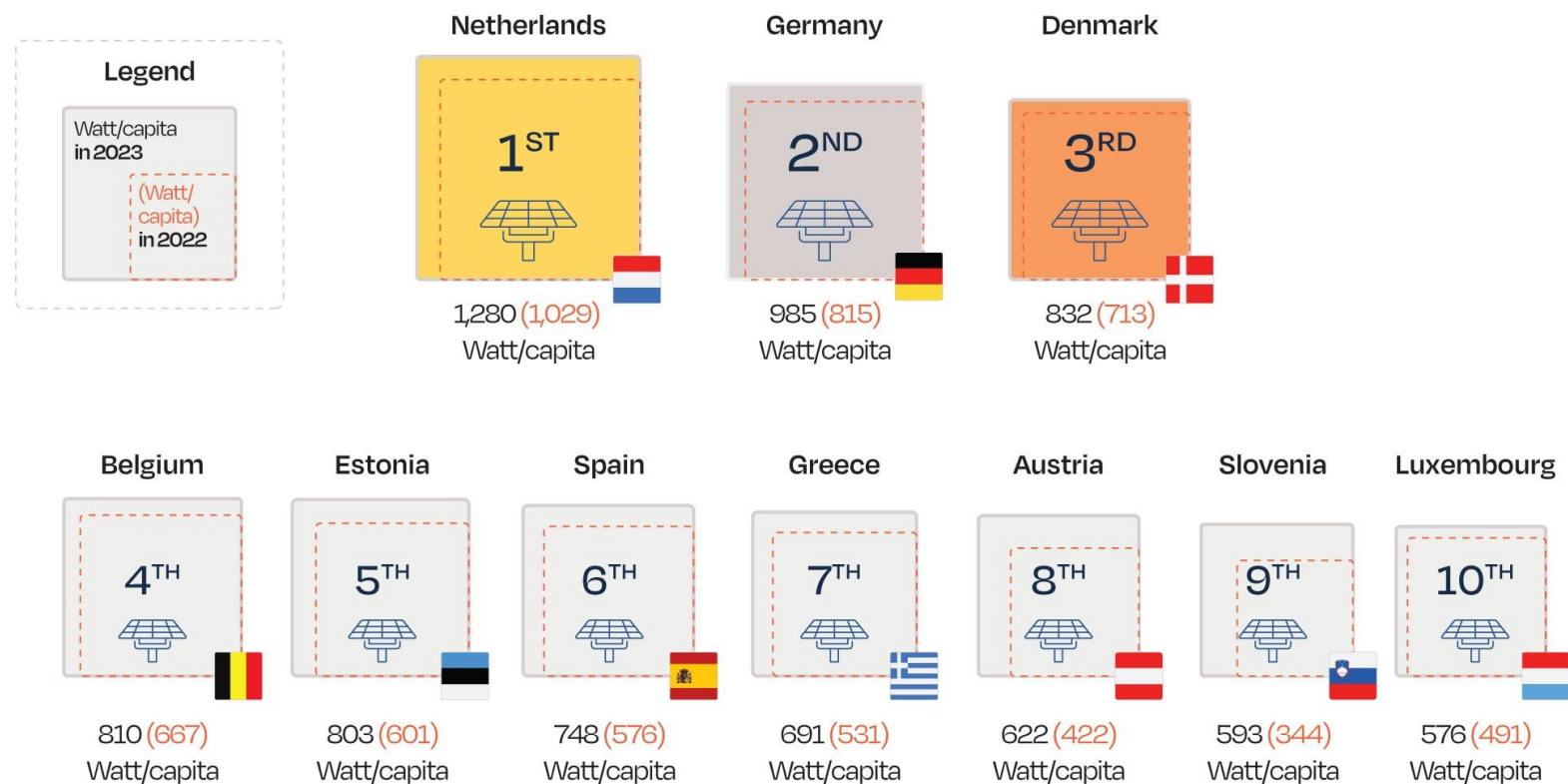
Capacité annuelle installée en UE-27 (GW)



Avec 56 GW installés dans l'UE, 2023 est la meilleure année jamais enregistrée pour le solaire photovoltaïque. C'est un bond de 40% par rapport aux 40 GW connectés en 2022.

Les Pays-Bas, vainqueurs de la puissance installée par habitant

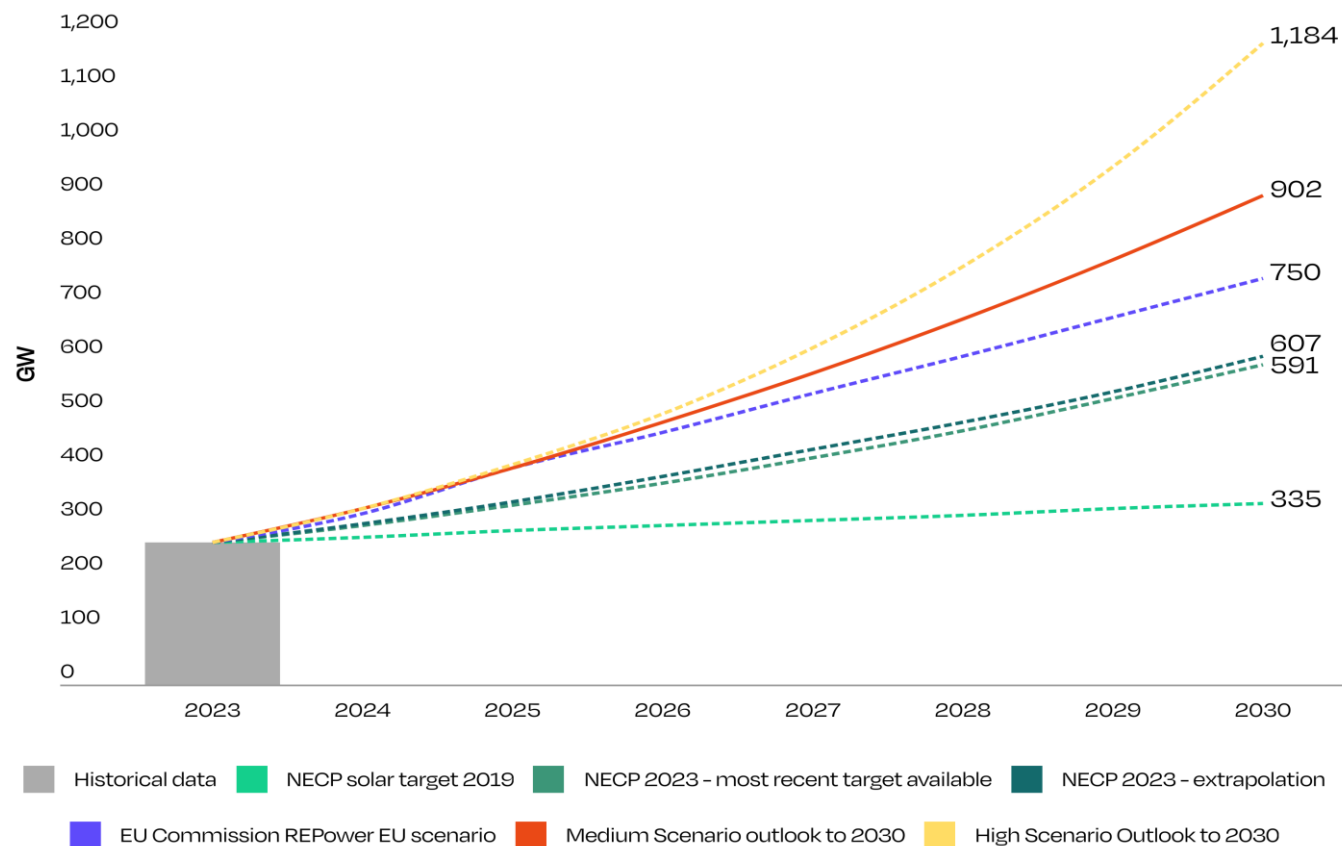
Top 10 EU en puissance installée par habitant



Les Pays-Bas dépassent les 1,2 kW par habitant, occupant la première place pour la troisième année consécutive. L'Allemagne se rapproche du kW/habitant, tandis que le Denmark maintient sa troisième position malgré un léger déclin.

De nombreux défis à venir pour atteindre les objectifs européens

Scenarios pour 2030 en Europe



Based on data available as of end of November 2023.

Le plan REPowerEU, présenté en 2022 suite à l'invasion de l'Ukraine, prévoit un triplement des capacités solaires avec 750 GWdc d'ici à 2030. Le scénario médian de SolarPower Europe propose 900 GW, sous réserve d'un environnement favorable.

Contexte législatif européen



JE CROIS QUE J'AI ENFIN COMPRIS



LE DROIT EUROPEEN

imgflip.com

Le droit européen: sources de droit



Quelques textes européens pour le solaire

RÈGLEMENT d'urgence du 22 décembre 2022 « Accélérateur de renouvelables »

- Prévu comme mesure d'urgence pour répondre à la crise énergétique
- Statut: en vigueur. Fin d'application initialement prévue le 30 juin 2024, prolongée jusqu'au 30 juin 2025
- Principales provisions: intérêt public majeur, délais raccourcis, accord tacite, rééquipement facilité, exemption d'étude d'impact pour les réseaux...

DIRECTIVE du 18 octobre 2023 « Directive RED III »

- Modifie la précédente Directive EnR de 2018. Intègre les provisions de REPowerEU
- Statut: transposition progressive de juin 2024 à mai 2025
- Principales provisions: idem que le règlement “Accélérateur de renouvelables” + planification spatiale + provisions sectorielles (transport, industrie, résidentiel)

DIRECTIVE “Performance Énergétique des Bâtiments”

- Modifie la précédente Directive de 2018
- Statut: accord politique fin 2023. Adoption début 2024 puis transposition
- Principales provisions: obligation solaire sur les bâtiments

Règlement “Accélérateur de renouvelables”

Applicable directement (pas besoin de transposition en loi nationale)

Intérêt public supérieur

- Pour les projets EnR, le réseau et le stockage lors de l'arbitrage vis-à-vis des Directives Oiseaux, Habitats et Directive Cadre sur l'Eau. Possibles restrictions territoriales et technologiques.

Accélération de la procédure d'octroi de permis

- Pour le solaire et de stockage en toiture ou sur des structures artificielles (dont l'objectif n'est pas la production d'énergie solaire): max. 3 mois de délai + exemption d'étude d'impact

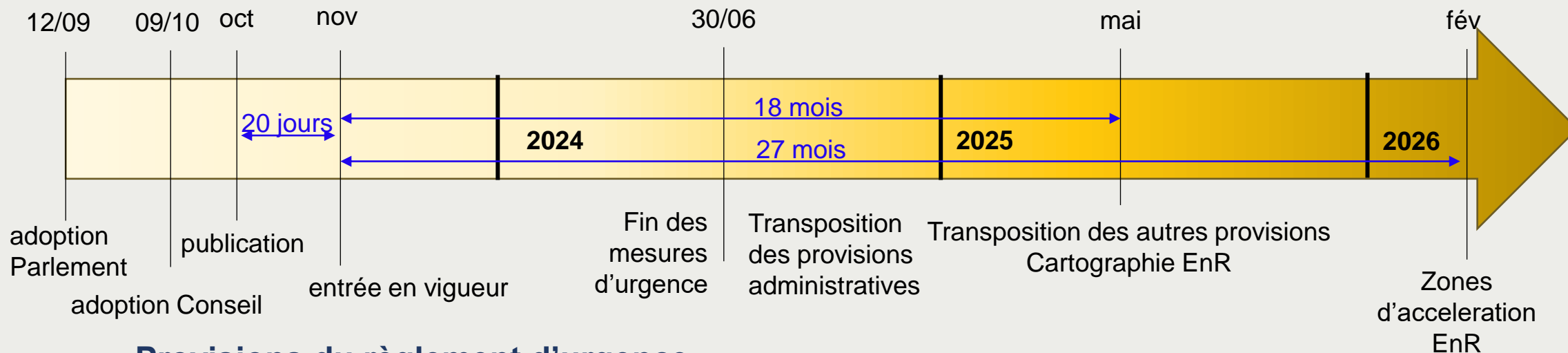
Accord tacite

- Pour les projets <50kW, l'absence de réponse de la part des autorités dans un délai d'un mois vaut accord

Rééquipement facilité

- La procédure d'octroi de permis ne doit pas dépasser 6 mois
- Pour les accroissements <15% capacité, les autorisations de raccordement au réseau ne doivent pas dépasser 3 mois
- L'étude d'impact est limitée aux incidences supplémentaires

Directive EnR



Provisions du règlement d'urgence...

+ Cartographie EnR

- Pour le 21 mai 2025
- Coordination avec les plans existants et les réseaux, compatible avec les objectifs 2030
- En France, correspond à l'exercice actuel de planification

+ Zones d'accélération EnR

- Pour le 21 février 2026
- "Sous-zones" de la cartographie
- Priorité aux zones de faible impact environnemental, exclusion de N2000...
- Permis accéléré (1 an vs. 2 ans en-dehors), accusé de réception (30 j. vs. 45), exemption d'étude d'impact

Directive Performance Energétique des Bâtiments

Modifie la précédente Directive de 2018

Statut: accord politique fin 2023. Adoption début 2024 puis transposition (2 ans)

Obligation solaire sur les bâtiments:

- D'ici 2026: sur tous les nouveaux bâtiments publics et commerciaux
- D'ici 2027: sur tous les bâtiments publics > 2000m²
- D'ici 2027: sur tous les bâtiments non-résidentiels qui subissent une importante rénovation
- D'ici 2029: sur tous les nouveaux bâtiment résidentiels
- Entre 2027 et 2030: progressivement sur tous les bâtiments publics



Merci pour votre
attention.

j.bonadio@solarpowereurope.org

